Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent quatrième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 6 juin 2019, à 10 h 10

Président(e) : M. Jorge Valero ..... (République bolivarienne du Venezuela)

GE.20-01257 (F) 300320 300320

2001257

Merci de recycler

Le Président (*parle en espagnol*) : Chers collègues, jeudi dernier, le 4 juin, le secrétariat a distribué un projet de programme de travail présenté par la présidence vénézuélienne. Comme je l'ai déjà dit, j'ai l'intention de soumettre ce projet à l'examen aujourd'hui. La version zéro du programme de travail dont nous sommes saisis est le fruit de vastes consultations formelles, informelles, bilatérales et multilatérales tenues depuis le 27 mai, date du début de la présidence de la République bolivarienne du Venezuela, conformément au Règlement intérieur de la Conférence du désarmement.

Les consultations bilatérales avancent bien, tout comme les réunions thématiques informelles au cours desquelles les délégations ont l'occasion de réfléchir aux travaux des années précédentes. À cet égard, nous sommes heureux que les coordonnateurs des organes subsidiaires créés par la décision figurant dans le document CD/2118 de 2018 aient exprimé leur volonté de contribuer à notre objectif commun qui est de relancer la Conférence et de sortir de l'impasse.

Au cours des consultations bilatérales, nous avons constaté avec satisfaction le large soutien dont bénéficie la présidence dans les efforts qu'elle déploie pour parvenir à un consensus sur un programme de travail, comme le prévoit le Règlement intérieur.

La plupart des délégations ont recommandé à la présidence de poursuivre ses efforts pour consulter le plus grand nombre possible d'États membres de la Conférence et encourager leur participation aux consultations plénières, aux séances thématiques et aux consultations bilatérales. Jusqu'à présent, nous avons consulté au moins 22 États membres de différents groupes régionaux. Tous les États qui ont répondu à notre invitation ont apporté des contributions utiles et sincères aux discussions. Le document s'inspire des projets de programmes de travail présentés par les présidences précédentes, à savoir l'Ukraine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la République arabe syrienne, et couvre tous les points de l'ordre du jour de la Conférence.

L'objectif est de maintenir un équilibre entre les différents éléments et de les aborder avec le degré de maturité qui permettra de poursuivre les négociations.

Dans son préambule, le projet de programme fait référence à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il renferme également une référence directe à l'article 28 du Règlement intérieur, lequel dispose que la Conférence établit son programme de travail sur la base de son ordre du jour, et conserve un libellé sur la promotion du multilatéralisme que nous considérons comme important.

Dans le dispositif, nous avons adopté une approche simplifiée et harmonisée. Tout d'abord, nous avons recommandé la création d'organes subsidiaires sous la forme de groupes de travail pour tous les points de l'ordre du jour. Compte tenu du stade avancé de la session de la Conférence, nous estimons nécessaire de répartir les discussions entre ces groupes de travail. Nous avons choisi la formule des groupes de travail parce qu'elle renforce le statut des négociations et des discussions et reflète la volonté des délégations participantes de s'attaquer à une tâche ardue, mais concrète. Nous avons également essayé de doter chaque groupe de travail d'un mandat de négociation, mais cela s'est avéré plus difficile étant donné le niveau élevé de polarisation au sein de notre instance. Nous sommes convaincus qu'au cours des deux semaines restantes, nous serons en mesure d'identifier les éléments sur lesquels un véritable consensus est possible et d'améliorer le texte.

Je n'attends pas de commentaires spécifiques sur le texte aujourd'hui, car je comprends que la plupart des délégations souhaiteront consulter leurs capitales, mais j'aimerais entendre quelques réactions préliminaires sur le document, en particulier sur les alinéas d) et e) du paragraphe 8. Je serais heureux d'engager des consultations bilatérales supplémentaires avec les délégations qui souhaitent présenter d'autres propositions ou faire des commentaires spécifiques. Nous sommes tout à fait disposés à apporter des ajouts dans autant de versions que nécessaire afin de nous rapprocher le plus possible d'un consensus. Si le texte réunit le consensus requis, après de nouvelles consultations, il pourrait être adopté lors de la dernière séance plénière de cette présidence, qui devrait se tenir le 18 juin 2018. Nous pensons qu'il incombe au Président de présenter le projet de programme de travail de manière ouverte et transparente et que les États membres de la Conférence ont la responsabilité partagée de faire tout leur possible pour parvenir à un consensus.

Nous appelons donc sincèrement les délégations des États membres de la Conférence à coopérer avec nous pour atteindre cet objectif. Chers collègues, je passe maintenant à la liste des orateurs et donne la parole à la délégation bélarussienne.

M. Nikolaichik (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, puisque la délégation du Bélarus prend la parole pour la première fois sous votre présidence, je commence par vous féliciter et vous assurer du plein appui de notre délégation. Nous vous remercions également d'avoir organisé une séance et un débat informel extrêmement instructives sur la question du désarmement nucléaire.

Le Bélarus, qui a volontairement renoncé aux armes nucléaires sans conditions préalables, appuie le renforcement du régime de non-prolifération établi dans le cadre du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il demeure engagé à poursuivre de façon constante et progressive les objectifs énoncés à l'article VI du Traité. Nous sommes favorables à la réduction des tensions internationales et au rétablissement de la confiance entre les principaux acteurs, ainsi qu'à l'élaboration de mesures pratiques et réalistes visant à fournir des garanties de sécurité aux États qui ont volontairement renoncé aux armes nucléaires et à donner à ces garanties une assise juridique.

Le Bélarus est préoccupé par l'érosion du système actuel de désarmement et de non-prolifération nucléaires. L'évolution positive du début et du milieu des années 1990 s'est pour l'essentiel inversée. Les principaux accords dans ce domaine sont peu à peu dénoncés. Pour le Bélarus, le démantèlement effectif du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qui a contribué à maintenir toute une catégorie de vecteurs hors d'Europe, est une question très sensible. La fin du Traité aura des conséquences négatives sur la sécurité dans la région et dans le monde. Nous pensons que tous les pays intéressés devraient prendre des mesures pour préserver le statu quo nucléaire dans la région.

L'entrée en vigueur du traité d'interdiction complète des essais nucléaires demeure impossible depuis plus de vingt ans. Le plan d'action global conjoint sur le programme nucléaire iranien approuvé par le Conseil de sécurité est menacé. Des prévisions inquiétantes paraissent quant aux résultats attendus de la Conférence d'examen des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les pays augmentent leurs dépenses consacrées à la modernisation des arsenaux nucléaires et entrent pour ainsi dire dans une nouvelle course aux armements. Dans ces circonstances, nous exhortons tous les États à se rassembler sur la question vitale du renforcement de la sécurité internationale.

La Conférence du désarmement est un forum unique au sein duquel tous les acteurs clefs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sont représentés. De notre point de vue, un démarrage immédiat du processus de négociation pour les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence contribuera à apaiser les tensions. Nous considérons qu'un examen approfondi des points 1, 2 et 4 de l'ordre du jour, tel qu'il a eu lieu lors de la séance du 4 juin, présente un intérêt compte tenu de l'interdépendance et de l'objectif commun qui caractérise ces points de l'ordre du jour, et qu'il appelle par conséquent une attention accrue de la part de la Conférence. Nous pensons qu'une telle approche pourrait avoir des effets bénéfiques sur la rationalisation des travaux de cette instance.

S'agissant des points de l'ordre du jour, nous notons que la question des garanties de sécurité négatives universelles dont doivent bénéficier les États qui ont renoncé aux armes nucléaires est mûre pour passer au stade de la négociation. Ces garanties pourraient notamment consister en des garanties apportées par les États dotés d'armes nucléaires aux États non dotés de telles armes et également prévenir les situations dans lesquelles un État non doté d'armes nucléaires serait susceptible de se procurer de telles armes pour obtenir un avantage sur les autres États non dotés d'armes nucléaires. Les garanties doivent être universelles et assorties d'un mécanisme de mise en œuvre efficace. Nous sommes convaincus que l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négatives aurait des retombées positives sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne et sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Le Bélarus est également prêt à appuyer l'ouverture de la négociation d'un traité international interdisant la production de matières fissiles. Nous pensons que ces mesures nous rapprocheront du « zéro global ».

Monsieur le Président, la délégation bélarussienne vous remercie pour le projet de programme de travail dont vous nous avez saisis. Ce document est actuellement examiné par notre capitale. Nous pouvons dire que nous sommes prêts à l'utiliser comme base pour établir un cadre clair pour les travaux de la Conférence. Nous sommes convaincus que, dans les circonstances actuelles, un programme de travail doit être adopté dans les meilleurs délais.

La Conférence du désarmement étant une instance de négociation, nous estimons que les discussions sur des questions aussi essentielles que le format des futurs instruments et leurs objectifs, sujets, portée et conditions de fond devraient être transférées aux organes subsidiaires appropriés établis par la Conférence. Nous sommes d'avis que seule la quête d'un résultat tangible peut donner une impulsion aux travaux de la Conférence. Je puis également vous assurer que la délégation du Bélarus est disposée à coopérer de manière constructive à la finalisation du projet de programme de travail.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant du Bélarus pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ju Yong-chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque mon estimé collègue du Bélarus a mentionné la dénucléarisation de la péninsule coréenne dans sa déclaration, j'appelle l'attention des délégations sur ce qui suit.

La semaine prochaine marquera le premier anniversaire du premier sommet entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, qui s'est tenu à Singapour. Ce fut un événement d'une importance capitale pour la promotion de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne et dans la région. La déclaration du 12 juin faite conjointement par la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis et adoptée lors du sommet a été saluée dans le monde entier. Personne n'a oublié qu'au lendemain du sommet, de nombreuses délégations dans cette enceinte ont salué et soutenu les résultats du sommet. À cet égard, je vais donner lecture du communiqué de presse du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, publié le 4 juin pour marquer cette occasion. Je ne lirai pas la déclaration dans son intégralité afin de gagner du temps pour notre débat de fond, mais j'aborderai uniquement en substance les points clefs qui mettent en évidence la cause principale de l'impasse actuelle du dialogue entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. En voici un extrait :

> Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a déployé des efforts inlassables au cours de l'année écoulée pour établir de nouvelles relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, instaurer une paix durable et stable dans la région et parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne, comme le stipule la déclaration conjointe faite le 12 juin par la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Il a également déployé des efforts qui se sont traduits par des initiatives concrètes appelant des mesures déterminantes sur le plan stratégique. Toutefois, il est regrettable qu'au cours de l'année écoulée, les États-Unis ont affiché de plus en plus ouvertement leur volonté de nous anéantir par la force, tout en se détournant délibérément de la mise en œuvre de la déclaration commune et en insistant sur notre renoncement unilatéral à l'arme nucléaire.
>
> Lors du deuxième sommet entre nos deux pays, tenu à Hanoï, les États-Unis ont commis la grave erreur de laisser échapper une occasion unique en insistant d'abord sur le démantèlement de l'arsenal nucléaire, ce qui a pour effet d'assombrir l'avenir des négociations bilatérales.
>
> Si les États-Unis avaient fait preuve de sérieux ou de sincérité dans la mise en œuvre de la déclaration conjointe, nous aurions fait des progrès considérables vers la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Dans son discours de politique générale, le Président de la Commission des affaires d'État de la République populaire démocratique de Corée a déclaré que, compte tenu de la persistance d'une hostilité profondément enracinée entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, il fallait, pour que la déclaration conjointe puisse être mise en œuvre, que les deux parties renoncent à leurs exigences unilatérales et trouvent une solution constructive qui réponde à l'intérêt de chacune. Il a également déclaré qu'à cette fin, les États-Unis devaient renoncer à leur méthode de calcul actuelle et en trouver une nouvelle.

La déclaration conjointe du 12 juin est le fruit de l'engagement que les deux pays ont pris à la face du monde, et c'est la tâche dont les deux parties devront ensemble rendre compte.

La République populaire démocratique de Corée reste inébranlable dans sa position et demeure déterminée à promouvoir et mettre en œuvre de bonne foi la déclaration conjointe signée par les Présidents de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis lors des tout premiers pourparlers entre les deux pays.

Toutefois, si les États-Unis, qui sont un partenaire dans ce dialogue, ne s'acquittent pas de leur obligation et continuent de recourir à une politique hostile à la République populaire démocratique de Corée, le sort de la déclaration commune sera scellé.

La question de savoir si la déclaration conjointe du 12 juin continuera de s'appliquer ou s'il s'agira d'une simple feuille de papier vierge sera tranchée par la manière dont les États-Unis réagiront à notre position juste et raisonnable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur et Représentant permanent du Zimbabwe. Votre Excellence, vous avez la parole.

M. Mushayavanhu (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de participer à ce débat et de se joindre aux orateurs qui vous ont remercié avant nous pour le projet de programme de travail que vous avez présenté à la Conférence du désarmement. Nous sommes heureux que le projet dont nous sommes saisis soit le fruit de larges consultations. À cet égard, ma délégation tient à exprimer sa profonde gratitude pour l'excellente initiative qui a permis d'aboutir à ce programme de travail, que nous trouvons équilibré. Nous poursuivrons l'examen approfondi du projet de programme de travail, mais je vous livre à présent nos observations préliminaires.

Ma délégation estime que ce programme de travail constitue une bonne base de discussion. Nous pensons qu'il donne un rythme approprié pour les présidences successives de la session de 2020. Ma délégation note avec satisfaction que ce projet de programme de travail propose la création de groupes de travail pour examiner tous les points prioritaires de l'ordre du jour de la Conférence, avec des mandats de négociation, afin que nous puissions reprendre les travaux de fond. Comme je l'ai indiqué, nous poursuivrons l'examen attentif de ce texte, mais ce sont là nos observations préliminaires.

Le fait que nous débattions encore du programme de travail sous la quatrième présidence de la session indique clairement qu'il faut adopter certaines approches créatives dans l'organisation de notre travail dans ces circonstances inhabituelles. À cet égard, je m'attarderai quelque peu sur les questions de procédure. Ma délégation appelle l'attention de la Conférence sur l'article 22 du Règlement intérieur, qui nous permet d'examiner, entre autres choses, la question très pertinente de l'organisation des travaux de la Conférence. Aux termes de l'article 22, « la Conférence peut tenir des réunions informelles, avec ou sans participation d'experts, afin d'examiner le cas échéant des questions de fond, ainsi que des questions ayant trait à l'organisation de ses travaux ».

Compte tenu de la rareté des progrès que nous réalisons à la Conférence, voire de leur absence, année après année, ma délégation estime que nous devrions peut-être adopter un programme de travail à long terme qui ne se limite pas à la durée d'une session. De notre point de vue, le Règlement intérieur n'interdit pas d'adopter un programme de travail pour plusieurs années. L'article 28 du Règlement intérieur dispose que « sur la base de son ordre du jour, la Conférence établit au début de la session annuelle son programme de travail, qui

comprend un calendrier de ses activités pour la session considérée ». Nous pensons qu'un programme de travail pluriannuel peut toujours être adopté au cours d'une session et reconduit au début des sessions suivantes. Nous pensons que l'adoption d'un tel programme de travail pluriannuel ne nécessite pas que la Conférence modifie son Règlement intérieur. En effet, cet horizon à long terme présente l'avantage certain de dégager la Conférence de l'obligation qui lui incombe aujourd'hui de se concentrer indéfiniment sur un programme de travail annuel en lui permettant de reprendre ses travaux de fond.

Le fait qu'aujourd'hui, à mi-parcours de la session de 2019, nous débattions encore du programme de travail laisse entendre que nous devrions peut-être revoir l'organisation de notre travail, comme le prévoit l'article 22 du Règlement intérieur. Ma délégation souhaite donc présenter à la Conférence une proposition formelle visant à réorganiser nos travaux sur la base d'un programme de travail pluriannuel. Nous pensons qu'il est inutile de continuer à faire semblant de nous conformer à l'article 22 du Règlement intérieur, alors que nous discutons en fait du programme de travail non pas au début de la session, mais du début à la fin de celle-ci.

Le Règlement intérieur exige également que nous incluions un calendrier des activités de la Conférence pour cette session, comme nous l'avons fait à juste titre pour les organes subsidiaires lors de la session de 2018. La question que nous devrions nous poser est la suivante : quelles activités utiles pourrions-nous sérieusement entreprendre pendant le temps restant pour la session de 2019, dans l'hypothèse où la Conférence parviendrait à s'entendre sur un programme de travail sous la présidence de l'un ou l'autre de mes collègues, les Représentants permanents du Venezuela et du Viet Nam ? Je pense que nous devons réfléchir collectivement de manière plus approfondie sur cette question d'organisation et envisager d'adopter une approche pluriannuelle pour le programme de travail. Lors de notre dernière séance plénière, mardi, au début de cette semaine, une délégation a présenté une idée similaire. Le fait est que, quelle que soit la façon dont nous considérons cette question, nos négociations sur un programme de travail à horizon limité d'un an ont étouffé la Conférence, la détournant de la reprise d'un travail de fond. Nous sommes d'accord avec la délégation australienne pour dire que nos négociations devraient peut-être avoir un horizon à plus long terme afin qu'elles soient durables et aboutissent aux résultats souhaités.

Notre proposition de programme de travail pluriannuel et à long terme s'appuie également sur l'expérience de la session de 2018. Mes collègues se souviendront qu'au début de l'année dernière, un accord avait été conclu sur un programme de travail qui prévoyait la création d'organes subsidiaires et le calendrier des activités correspondantes pour la session. Avec le recul, ma délégation estime qu'après le bon travail accompli au sein des organes subsidiaires, nous aurions dû intégrer dans le programme de travail de 2018 la reconduction automatique des organes subsidiaires lors des sessions ultérieures. Ma proposition se fonde sur ce type d'expérience au sein de la Conférence. Si l'horizon limité d'un an étouffe les travaux de la Conférence, il nous incombe à nous, ses membres, d'être concrets et pragmatiques dans l'organisation de nos travaux. Nous n'ignorons pas, bien sûr, que chaque nouveau président voudra injecter ses propres idées dans le programme de travail.

Enfin, la négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires remonte à il y a vingt-trois ans. Sachant que les difficultés majeures auxquelles la Conférence se heurte ne se prêtent pas à une solution rapide, nous devons faire preuve de créativité dans notre approche et veiller à ce que les progrès réalisés en un an soient reportés aux sessions ultérieures. En effet, les progrès et la bonne volonté obtenus dans les organes subsidiaires auraient pu être reconduits et étoffés au cours de la présente session. Ma délégation est prête à s'engager avec votre équipe et avec d'autres États membres pour affiner cette proposition.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Votre Excellence, pour les paroles aimables que vous avez adressées à la présidence et pour vos commentaires judicieux. Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. Berkat (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais vous transmettre les sincères remerciements de la délégation algérienne pour le projet de programme de travail dont vous nous avez saisi. Ce projet constitue un pas en avant dans la revitalisation des travaux de fond de la Conférence du désarmement et une contribution positive à l'approfondissement de la compréhension commune des différentes questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Nous vous sommes reconnaissants de tous les efforts que vous avez déployés pour soutenir la reprise des travaux de la Conférence. Le fait que votre projet prenne en considération les propositions et les suggestions de vos prédécesseurs est la preuve de votre attachement à l'esprit de continuité et de communauté qui caractérise votre approche constructive. Notre évaluation préliminaire est que votre projet constitue une bonne base pour nos négociations.

Je saisis cette occasion pour vous assurer du plein appui de ma délégation, qui participera de manière constructive et active aux discussions que les membres de la Conférence consacreront à ce projet de programme de travail, une fois que nous aurons reçu les avis de notre capitale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de l'Algérie pour les commentaires et les paroles aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Azarsa (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, ainsi que votre équipe et le secrétariat, d'avoir établi et distribué la version zéro du projet de programme de travail, qui est le résultat de larges consultations et qui s'appuie sur le travail méritant accompli pendant leur présidence par l'Ambassadeur d'Ukraine et l'Ambassadeur du Royaume-Uni, que ma délégation remercie aussi. Quant au projet lui-même, je l'ai transmis à ma capitale et j'attends toujours des instructions. Toutefois, à ce stade, je voudrais partager avec vous et avec les autres collègues certaines des observations préliminaires de ma délégation.

Ce projet a été minutieusement préparé et reprend les éléments de l'ordre du jour et du mandat de la Conférence du désarmement. Vous avez ainsi fait montre de votre véritable volonté de revenir à ce qui fait le cœur de cette instance, à savoir le désarmement nucléaire et les quatre questions centrales. Ma délégation sait que la tâche est lourde, mais nous pensons que ce texte est un bon début et va dans le bon sens. Ma délégation est disposée à commencer à travailler sur ce texte. Vous pouvez compter sur notre appui et notre coopération sans faille. J'espère qu'avec quelques amendements mineurs, ce projet pourra recueillir un consensus.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran pour ses commentaires et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la délégation égyptienne.

M. Elsayed (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je prends acte de la proposition très intéressante de la délégation zimbabwéenne. Nous pensons que cette proposition judicieuse peut être étoffée et améliorée. Toutefois, mes commentaires d'aujourd'hui se limiteront au programme de travail.

Nous vous sommes sincèrement reconnaissants de tous les efforts que vous déployez pour permettre à la Conférence du désarmement de reprendre ses travaux de fond. Cet engagement est révélateur de votre attachement aux travaux de la Conférence, et bien que nous attendions toujours, comme d'autres délégations, les commentaires et les instructions de notre capitale sur le projet de programme de travail que vous avez présenté mardi dernier, j'aimerais vous faire part de quelques considérations préliminaires.

L'ordre du jour de la Conférence comporte plusieurs points d'une importance capitale pour les négociations visant à conclure des instruments juridiquement contraignants et, tout en tenant compte de l'avis selon lequel les sept points de l'ordre du jour de la Conférence devraient être traités de manière égale et, éventuellement, simultanée, nous soulignons que les quatre points centraux de l'ordre du jour sont hautement prioritaires pour la Conférence. Dans ce contexte, il est tout à fait pertinent de se référer aux conclusions rendues par le groupe de travail informel créé en 2015 dans son rapport final

contenu dans le document CD/2033. Conformément à ces conclusions, la Conférence devrait continuer à se concentrer sur les principaux points de l'ordre du jour, et l'objectif prioritaire devrait rester la négociation d'instruments juridiquement contraignants.

Nous sommes satisfaits par l'ordre et par l'orientation adoptés pour présenter les points de l'ordre du jour dans le projet de programme de travail, et nous insistons sur la nécessité de les préserver. Nous notons avec satisfaction que vous avez tenté de vous appuyer sur les travaux de fond réalisés au cours des années précédentes. En outre, nous saluons votre proposition tendant à adopter des mandats de négociation sur plusieurs points de l'ordre du jour, et nous aurions préféré que cette formulation soit cohérente pour tous les points de l'ordre du jour. Nous appuyons également votre proposition relative au point 4 de l'ordre du jour concernant la négociation d'un accord sur les éléments des instruments juridiquement contraignants et nous souhaiterions inclure un libellé qui confirme les aspects fondamentaux de ces instruments que sont l'universalité, l'inconditionnalité, l'irrévocabilité et l'efficacité.

Nous estimons que la question spécifique de la sûreté biologique, qui relève du point 5 de l'ordre du jour, devrait être examinée par l'instance compétente chargée de traiter la question des armes biologiques et nous sommes d'avis que le thème des armes et technologies émergentes est largement couvert par d'autres instances, en l'occurrence par la Convention sur certaines armes classiques. Le point 7 de l'ordre du jour, à savoir la transparence, sous l'angle proposé dans le projet de programme de travail, est déjà couvert par d'autres enceintes. Il existe en effet d'autres mécanismes qui peuvent examiner la question de la transparence dans le domaine des armes classiques, de leurs transferts et de leur commerce.

Monsieur le Président, nous saluons une nouvelle fois les efforts que vous déployez et nous sommes prêts à coopérer avec les membres de la Conférence de manière constructive et interactive pour permettre à cette instance de reprendre ses travaux de fond.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de l'Égypte pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la délégation indienne.

M^me^ Bhandari (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation indienne vous remercie de nous avoir saisis d'un projet de programme de travail en application de l'article 29 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement. Nous avons transmis ce texte à notre capitale et attendons ses observations. Nous nous réjouissons à l'idée d'engager des discussions constructives au cours des prochaines séances une fois que nous aurons reçu ces observations.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante de l'Inde. Je donne maintenant la parole à la délégation mexicaine.

M. Martínez Ruiz (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, tout d'abord, nous vous remercions d'avoir présenté le projet de programme de travail. Comme d'autres délégations qui se sont exprimées avant moi, nous attendons toujours des nouvelles de notre capitale et les commentaires que nous faisons à ce stade sont purement préliminaires.

Nous pensons que ce document constitue une base appropriée pour progresser sur les questions de fond, conformément au mandat de négociation de la Conférence du désarmement. Nous notons avec satisfaction que tous les points de l'ordre du jour ont été pris en compte, que le rôle de la Conférence en tant qu'instance de négociation a été souligné et que les différences de degré de maturité entre les différents points de l'ordre du jour ont été reconnues.

Nous pensons qu'il est judicieux de ne pas englober les négociations sur chaque question dans un document spécifique, comme le proposaient les projets de programmes présentés lors des sessions précédentes, qui s'appuyaient exclusivement sur les rapports des organes subsidiaires. Nous pensons que la richesse du travail accompli par la Conférence au fil des ans va bien au-delà de ces rapports et nous apprécions par conséquent l'approche élargie adoptée dans le document que vous avez distribué.

Comme d'autres délégations, nous sommes préoccupés par le fait qu'à la différence des alinéas a), c) et d) du paragraphe 8, l'alinéa b) de ce même paragraphe ne contient pas de mandat de négociation. Étant donné qu'il fait référence au mandat Shannon et confirme le degré de maturité auquel est parvenue la question de l'interdiction de la production de matières fissiles (et de la négociation d'un tel traité), compte tenu, notamment, des éléments identifiés dans les rapports du groupe d'experts gouvernementaux et du groupe préparatoire d'experts, nous estimons que cet alinéa devrait comporter un mandat de négociation spécifique.

Nous espérons également qu'au fur et à mesure que le travail sur le document progressera, un calendrier d'activités pourra être défini afin de clarifier le programme de travail et de tenir compte du fait que nous sommes soumis à des contraintes de temps.

Nous sommes conscients que l'alinéa e) fait référence à des questions fondamentales, mais nous estimons qu'il convient d'éviter les doubles emplois avec les travaux menés dans d'autres cadres, en particulier dans ceux de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur certaines armes classiques.

Enfin, ma délégation a appelé à plusieurs reprises l'attention sur la nécessité de réviser les méthodes de travail et le Règlement intérieur de la Conférence. Nous prenons évidemment acte des efforts déployés pour négocier un programme de travail pour la présente session et regrettons qu'ils aient été politisés, mais nous pensons qu'il y a lieu de réexaminer la question sous l'angle de l'efficacité de la Conférence. Le thème proposé par la délégation zimbabwéenne à cette occasion pourrait être examiné dans ce contexte. Telles étaient nos observations préliminaires.

Le Président (*parle en espagnol*) *:* Je remercie le Représentant du Mexique pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la délégation indonésienne.

M. Bektikusuma (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, de prime abord, je vous remercie, vous et votre équipe, pour le projet de programme de travail contenu dans le document CD/WP.620 que vous avez distribué par l'intermédiaire du secrétariat le 4 juin 2019. Comme d'autres délégations, nous avons envoyé votre proposition à notre capitale pour examen. Dans l'attente d'une réponse officielle de sa part, je vous livre la réaction initiale de ma délégation à votre projet de programme de travail, que nous considérons comme une bonne base pour les travaux de la Conférence du désarmement.

Il est certain que l'expression « équilibré et complet » est une expression que l'on entend fréquemment au cours des discussions ou des négociations sur le projet de programme de travail de la Conférence. Les différentes délégations interprètent ces mots différemment. La plupart des délégations sous-entendent que l'expression signifie qu'un programme de travail devrait contenir un ou plusieurs mandats, voire un ou plusieurs mandats de négociation. Mais le fait est que nous n'avons pas de consensus sur ce qu'est un programme de travail équilibré et complet. Au cours des dernières décennies, les projets de programmes de travail se sont succédé sans qu'aucun ne soit adopté par cette auguste instance. Ma délégation, pour parler franchement, commence à se demander si un programme de travail sous la forme actuelle, tel qu'adopté ces dernières années, est d'une quelconque utilité.

L'article 28 du Règlement intérieur de la Conférence prévoit que celle-ci établit, sur la base de son ordre du jour, son programme de travail, qui comprend un calendrier d'activités. Rien n'est mentionné au sujet des mandats. Les activités doivent cependant porter sur les questions couvertes par l'ordre du jour. Une des actions identifiées dans le calendrier des activités est celle de la création d'organes subsidiaires en application de l'article 23 du Règlement intérieur, lequel dispose clairement que « la Conférence définit le mandat de chacun de ces organes subsidiaires et leur apporte un concours approprié pour leur travail ». Les mandats sont donc le produit non pas d'un programme de travail mais d'un organe subsidiaire.

Dans les années 1990, nous considérions que le programme de travail consistait principalement en un calendrier d'activités complètement extérieur aux mandats des organes subsidiaires. En effet, l'ordre du jour de la Conférence, qui figurait dans le document CD/963, comprenait alors un programme de travail qui contenait un calendrier d'activités et un aperçu des points sur lesquels il était proposé de porter une attention spécifique, notamment l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. L'approche adoptée dans le document CD/963, dans laquelle la notion de programme de travail et celle de mécanisme de planification simple énonçant les activités de l'année sur la base de l'ordre du jour de la Conférence étaient traitées sur un pied d'égalité, avait pour avantage de réduire le nombre de décisions à une seule et de permettre simplement aux travaux de se dérouler en fonction des circonstances. On doit se demander si nous avons sciemment abandonné cette approche et, dans l'affirmative, pourquoi. En effet, nous le savons, la nouvelle approche ne nous a pas permis d'adopter un programme de travail.

Ma délégation est d'avis que le Règlement intérieur n'impose aucun format, si ce n'est que le programme de travail doit contenir un calendrier d'activités tenant compte des recommandations de l'Assemblée générale, des propositions présentées par les États membres de la Conférence et des décisions de la Conférence. Les membres ne sont pas tenus d'élaborer un programme de travail assorti d'un mandat. Un programme de travail ne doit être rien d'autre qu'une liste d'activités prévues assortie d'un calendrier. Certaines délégations ont soulevé cette question lors des négociations sur le projet de programme de travail sous la présidence ukrainienne en 2019, la présidence syrienne l'année dernière et même lorsque la présidence russe a présenté un programme de travail en 2017. Des projets de décision similaires ont été présentés sous la présidence du Royaume-Uni.

Nous ne faisons aucun cas de cette possibilité et n'adoptons ni programme de travail ni décision. Il est peut-être temps de reconsidérer notre approche en la matière. La formule magique tient peut-être dans la simplicité. Peut-être qu'un programme de travail consistant en une liste d'es activités prévues assortie d'un calendrier peut nous aider à sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence depuis longtemps. Ma délégation espère sincèrement que les États membres de la Conférence envisageront sérieusement de simplifier à nouveau notre conception du programme de travail de la Conférence.

Pour conclure, Monsieur le Président, si vous-même ou d'autres membres de la Conférence préférez toujours disposer du programme de travail dit équilibré et complet de ces derniers temps, je reviendrai avec une réponse plus spécifique de ma capitale qui, je le crois, ajoutera quelques complications supplémentaires au débat. Néanmoins, ma délégation est prête à travailler avec vous, avec votre équipe et avec les autres délégations.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de l'Indonésie pour ses observations et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la délégation de la République arabe syrienne.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) *:* Monsieur le Président, tout d'abord, je vous remercie pour les efforts remarquables que vous-même et votre équipe avez déployés pour élaborer le projet de programme de travail figurant dans le document CD/WP.620, publié le mardi 4 juin 2019. Le programme de travail proposé reflète la responsabilité et le sérieux avec lesquels vous vous êtes acquitté de votre mandat de Président de la Conférence et j'espère qu'il permettra à la Conférence de reprendre ses travaux de fond.

Ma délégation est prête à travailler de manière constructive sur la base du programme de travail proposé, qui constitue un bon point de départ. J'espère que ce programme stimulera des échanges positifs entre les différentes délégations en mettant en lumière les domaines de convergence et en ouvrant la voie à une formule consensuelle qui permettra à la Conférence de reprendre ses travaux de fond.

Nous avons transmis le programme de travail proposé à notre capitale, et nous attendons les observations de notre gouvernement, que nous vous communiquerons dès que nous les aurons reçus.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne pour ses observations et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la délégation australienne.

M^me^ Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je n'ai aucun commentaire à faire sur votre projet à ce stade, mais je voudrais prendre la parole pour réagir aux déclarations de l'Ambassadeur du Zimbabwe et de mon collègue indonésien. Le Mexique et l'Égypte ont également fait des commentaires.

Les propositions qui ont été faites sont pleines de bon sens, et je pense que j'ai abordé ce point lors de discussions informelles l'autre jour. Il ne fait aucun doute qu'il existe de véritables problèmes structurels qui ne nous aident pas à nous acquitter de notre mandat. Je sais qu'en 2018, nous avons essayé de faire fonctionner les organes subsidiaires et que nous y sommes parvenus et, si ma mémoire est bonne, nous avons aussi essayé de faire la même chose en 2017 avec le groupe de travail sur la voie à suivre. Pour un ensemble de raisons, cela n'a pas été possible, mais nos collègues disent à juste titre que nous devons parler de la façon dont nous faisons notre travail et dont nous utilisons le Règlement intérieur. Faisons-nous preuve d'un esprit de croissance créative lorsque nous les interprétons ou utilisons-nous le Règlement intérieur pour réduire notre champ d'action et tout faire pour bloquer l'exercice de notre mandat ? D'excellentes propositions ont été faites aujourd'hui, et je pense qu'il vaut la peine que la Conférence du désarmement réfléchisse très sérieusement à une approche pluriannuelle.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante de l'Australie pour ses commentaires. Je donne maintenant la parole à la délégation de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ju Young-chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir m'excuser de prendre à nouveau la parole. Je voudrais réagir à l'avant-projet de programme de travail dont vous nous avez saisis. Ma délégation félicite la présidence vénézuélienne pour ses efforts visant à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement, et j'exprime une fois encore le plein appui de ma délégation à votre présidence dans l'accomplissement de sa tâche.

Le projet de programme de travail que vous avez distribué est en effet le fruit de vos efforts et d'une initiative positive que vous avez prise pour faire avancer la Conférence. Il reprend en effet les propositions présentées par vos prédécesseurs.

Ma délégation a envoyé le projet à ma capitale pour obtenir des instructions et vous en serez informé dès que nous les aurons reçues. Bien que le projet appelle des consultations supplémentaires et mérite d'être affiné, ma délégation l'étudiera très attentivement et contribuera de manière constructive à son adoption définitive.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. La délégation de la Fédération de Russie a la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Chers collègues, je voudrais m'exprimer au nom de la Fédération de Russie au sujet du document dont nous avons été saisis, c'est-à-dire du projet de programme de travail de la Conférence. Tout d'abord, je remercie la présidence vénézuélienne pour le document qu'elle a distribué, lequel confirme véritablement l'attitude sérieuse du Venezuela à l'égard de ce document qui est important pour notre instance en ce qu'il lui permettrait d'entamer des négociations.

Quant au document lui-même, nous le considérons comme un bon point de départ pour notre travail commun. Il est véritablement fondé sur les principes d'équilibre et d'exhaustivité et ses différentes parties méritent une analyse détaillée. Comme les autres délégations, nous avons envoyé le document à notre capitale et nous attendons des instructions concernant les éventuelles observations ou propositions d'amélioration de ses différentes dispositions.

Je suis en outre en accord avec mon collègue bélarussien pour dire que dans les circonstances actuelles, caractérisées par des relations internationales de plus en plus tendues, le début des négociations à la Conférence du désarmement est d'une importance

vitale pour la sécurité internationale et le maintien de la paix internationale. J'abonde également dans son sens lorsqu'il affirme que nous devons nous concentrer sur un résultat tangible pour les travaux de la Conférence, lesquels doivent, selon nous, comporter deux volets : d'abord, parvenir à un accord ou à un compromis sur le programme de travail et, ensuite, obtenir un résultat sous la forme de nouveaux instruments internationaux sur la maîtrise des armements et la non-prolifération au terme de négociations lancées sur la base de ce programme de travail.

Pour conclure, j'appelle tous mes collègues à faire tous les efforts possibles dans le cadre d'un travail commun pour s'accorder sur le projet de programme de travail et à faire preuve du même enthousiasme que celui dont ont fait preuve les délégations dans le cadre des travaux des organes subsidiaires en 2018. Nous sommes d'avis que le travail accompli par les cinq organes subsidiaires est digne d'intérêt et peut servir de base à la poursuite des travaux une fois que le programme de travail aura été adopté. En outre, plusieurs idées insolites et intéressantes appelant une attention et un examen attentif ont été avancées ici aujourd'hui. J'invite donc la présidence vénézuélienne à examiner ces idées et, éventuellement, à se prononcer à leur sujet.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole à la délégation pakistanaise.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre aux autres délégations pour vous remercier de ce projet de programme de travail. Il constitue en effet une base très solide pour la suite des travaux. Nous apprécions vivement les consultations approfondies que vous et votre équipe avez entreprises pour préparer ce document. Vous avez manifestement été très attentif et sensible aux différents points de vue exprimés par les diverses délégations et vous avez présenté un projet très complet et bien équilibré. Comme les autres délégations, nous l'avons également envoyé à notre capitale et nous attendons des instructions qui, nous l'espérons, ne tarderont pas à nous parvenir. La première réaction de notre délégation a été très positive, et dès que nous recevrons d'autres retours d'Islamabad, nous vous les transmettrons. Mais merci beaucoup pour cette proposition. Vous pouvez compter sur notre engagement et notre coopération constructifs pour la faire aboutir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant du Pakistan. Je vous remercie de votre déclaration. Je vous remercie pour les paroles aimables que vous avez adressées à la présidence. Je donne la parole à Son Excellence l'Ambassadeur de Chine.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, comme les autres délégations qui se sont exprimées aujourd'hui, la délégation chinoise vous remercie de nous avoir saisis de ce projet de programme de travail. Nous apprécions également beaucoup les déclarations faites par toutes les délégations aujourd'hui, car elles ont toutes exprimé leur grande admiration pour les efforts énergiques que vous avez déployés en votre qualité de Président de la Conférence pour exhorter sans cesse cette instance à établir un programme de travail dans les meilleurs délais.

À l'instant, les Ambassadeurs du Zimbabwe, de la Fédération de Russie et de l'Australie, ainsi que de nombreux autres collègues, ont évoqué les moyens de faire preuve de créativité pour renforcer encore la continuité du programme de travail annuel de la Conférence. L'approche pluriannuelle, mentionnée par l'Ambassadeur du Zimbabwe, est une idée nouvelle ; en même temps, notre collègue australienne nous a rappelé que, l'année dernière, lorsque nous avons créé les organes subsidiaires, chacun a essayé d'imaginer un système de renouvellement automatique. Toutes ces idées sont très importantes, et notre délégation attend avec intérêt de poursuivre les discussions avec tous nos collègues pour les explorer, de manière à maintenir la continuité et la stabilité tout en poursuivant les travaux de fond de la Conférence, en tenant compte des préoccupations de toutes les parties de manière globale et équilibrée, notamment pour éviter que des facteurs politiques extérieurs n'influent sur nos travaux.

Nous nous réjouissons de poursuivre, sous votre direction et avec nos collègues, notre échange de vues sur le programme de travail dont vous nous avez saisis et sur les points que nos collègues ont soulevés sur ce sujet ici aujourd'hui.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine pour sa déclaration et pour les commentaires adressés à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Excellences, chers collègues, je vous remercie pour vos réflexions et vos commentaires concernant le projet de programme de travail. Je vais essayer d'en tenir compte et de vous présenter une version révisée.

Comme annoncé le 28 mai, la prochaine séance plénière aura lieu le mercredi 12 juin à 15 heures. Nous tiendrons une séance thématique informelle sur les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour, avec comme intervenants le Représentant du Bélarus et M^me^ Kerstin Vignard, Directrice adjointe de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Mesdames et Messieurs, cette séance très productive est levée.

La séance est levée à 11 h 15.